

Exclusif Santé : les SSU « doivent être situés au sein des universités » (M. Tunon de Lara à l'ADSSU)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°220953 - Publié le 16/06/2021 à 18:38
Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 18/06/2021 à 09:45

Les services de santé universitaires « doivent être situés au sein des universités », écrit [Manuel Tunon de Lara](#), président de la CPU (Conférence des présidents d'université), dans un courrier du 16/06/2021 adressé à [Laurent Gerbaud](#), président de l'ADSSU (Association des Directeurs des Services de Santé Universitaires) et directeur du SSU (Service de santé universitaire) de l'Université Clermont-Auvergne, dont News Tank a eu copie.

Imprimer

Le président de la CPU réagit aux travaux de deux missions lancées pour faire des propositions d'évolution des services de santé universitaires. Comme l'indiquait News Tank le 28/05, il s'agit d'un rapport, non rendu public à ce jour, réalisé par Laurent Gerbaud et Pierre Viala, [Igésr \(Inspecteur/inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche\)](#), et d'une mission « flash » confiée à l'[Igésr Philippe Bézagu](#).

« Je souhaitais réaffirmer, auprès de vous et du réseau, qu'il est de notre responsabilité, présidentes et présidents d'université, d'offrir des conditions de travail et de réussite optimales dans les universités aux étudiants, et la santé physique et mentale de ces derniers, et plus largement leur bien-être est à cet égard crucial », indique Manuel Tunon de Lara, soulignant que « les services de santé universitaires sont les plus à même d'y veiller ».

Le président de la CPU indique que « mes présidents d'université ont pu voir, avec vous, combien la crise a mis sous tension nos services de santé universitaires, dont les moyens sont très fortement hétérogènes ».

« Les services ont bénéficié, comme tous les services de vie étudiante, de moyens supplémentaires apportés par la [CVEC \(Contribution de vie étudiante et de campus\)](#) mais pâtissent de problèmes de recrutement liés notamment aux plafonds d'emplois des établissements et, sur certains territoires, au trop faible vivier de recrutement, principalement pour les professions médicales. »

Grand nombre d'acteurs

« Le sujet de la santé étudiante réunit un très grand nombre d'acteurs », rappelle Manuel Tunon de Lara, qui cite :

- les universités,
- les autres établissements d'enseignement supérieur,
- les [Crous \(Centre régional des œuvres universitaires\)](#),
- les Caisses primaires d'assurance maladie,
- les [CHU \(Centre hospitalier universitaire\)](#),
- les agences régionales de santé,
- les collectivités,
- les bureaux d'aide psychologique,
- tous les professionnels de santé qui œuvrent auprès des étudiants,
- et bien sûr, les étudiants eux-mêmes, qui doivent être acteurs de leur santé.

« Ainsi, si nous voulons une amélioration de la santé étudiante, il est urgent de proposer des formes efficaces de collaborations et de complémentarité entre tous ces acteurs au bénéfice de l'accompagnement global — médical, psychologique et social — des étudiants. »

Rédiger une charte déclinée par un schéma directeur

« La responsabilité qui nous est ainsi confiée doit s'accompagner de moyens humains pérennes et d'infrastructures *ad hoc*. C'est pourquoi nous vous proposons la mise en place d'un groupe de travail chargé de rédiger une charte définissant des objectifs communs pour la santé étudiante et les moyens pour y parvenir. »

« Réfléchie avec l'ensemble des parties prenantes, cette charte pourrait être déclinée au sein de chaque université par un schéma directeur de santé étudiante, annexé au contrat d'établissement et accompagné de moyens en adéquation avec ses objectifs. »

Conférence des présidents d'université (CPU)

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris France

[→ Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 13/05/2019 à 11:29